

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.084

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Patrick MARENGO, M. Thierry REGISTER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ PAR MONSIEUR MARENGO -
DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR STATUER SUR
LA DEMANDE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Une demande de permis de construire, PC 17306 20 00060, a été déposée le 22 juillet 2020, par Monsieur Patrick MARENGO, maire de la Commune, pour la construction d'une habitation, sise 41 rue des Pivoines, 17200 Royan.

Le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 422-7 dispose que « *Si le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la demande de permis de construire, PC n° 17306 20 00060, déposée le 22 juillet 2020, par Monsieur Patrick MARENGO, maire de la Commune, pour la construction d'une habitation, sise 41 rue des Pivoines, 17200 ROYAN,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 422-7 qui dispose que « *Si le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».
- Monsieur le Maire ayant quitté la séance,
- Après en avoir délibéré,

D É C I D E

- de désigner M. Didier SIMONNET pour prendre et signer la décision à intervenir après l'instruction réglementaire relative à la demande de permis de construire, PC n° 17306 20 00060, déposée le 22 juillet 2020, par Monsieur Patrick MARENGO, maire de la Commune, pour la construction d'une habitation, sise 41 rue des Pivoines, 17200 ROYAN, et tous documents liés à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 août 2020
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

